## Guy Rocher

Professeur émérite, département de sociologie, Université de Montréal et ex-membre de la Commission Parent

(2016)

## "Une profonde réforme s'impose en éducation.

Nous sommes collectivement coupables d'avoir gravement négligé nos écoles publiques."

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Page web. Courriel: jean-marie\_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique: http://jmt-sociologue.uqac.ca/

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <a href="http://classiques.ugac.ca/">http://classiques.ugac.ca/</a>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: <a href="http://bibliotheque.uqac.ca/">http://bibliotheque.uqac.ca/</a>

# Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue Fondateur et Président-directeur général, LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES. Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Guy Rocher,



"Une profonde réforme s'impose en éducation. Nous sommes collectivement coupables d'avoir gravement négligé nos écoles publiques."

Un article publié dans le journal *Le Devoir*, Montréal, édition du samedi 26 novembre 2016, page B5 —idées.

M. Guy Rocher (1924 - ) professeur de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

[Autorisation formelle réitérée par M. Rocher le 16 août 2006 de diffuser tous ses articles dans Les Classiques des sciences sociales.]

Courriel: guy.rocher@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 26 novembre 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



### Guy Rocher (2016)

Professeur émérite, département de sociologie, Université de Montréal et ex-membre de la Commission Parent

"Une profonde réforme s'impose en éducation. Nous sommes collectivement coupables d'avoir gravement négligé nos écoles publiques."



Un article publié dans le journal *Le Devoir*, Montréal, édition du samedi 26 novembre 2016, page B5 —idées.

#### Guy Rocher (2016)

Professeur émérite, département de sociologie, Université de Montréal et ex-membre de la Commission Parent

"Une profonde réforme s'impose en éducation. Nous sommes collectivement coupables d'avoir gravement négligé nos écoles publiques."

Un article publié dans le journal *Le Devoir*, Montréal, édition du samedi 26 novembre 2016, page B5 —idées.



Photo: Renaud Philippe Le Devoir. Au Québec, on constate que «90 % des élèves qui fréquentent une école privée sont dans un établissement favorisé», 10 % dans des écoles «moyennes» et aucun (0 %) dans une école défavorisée.

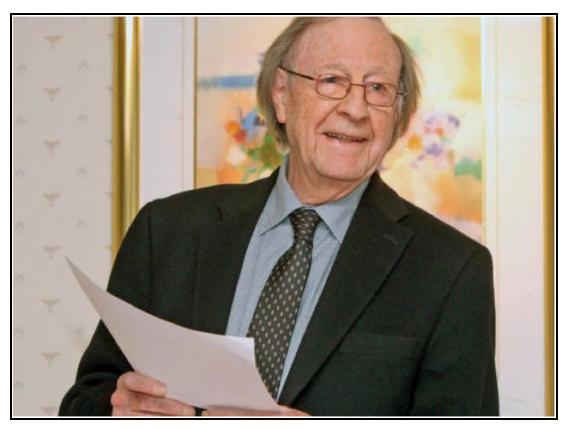
Rappelons-le d'abord : depuis sa création en 1964 — en même temps que le ministère de l'Éducation — le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a produit avec constance des avis et des rapports d'une grande qualité, d'une grande pertinence. Il faut seulement regretter qu'il n'ait pas

été écouté et suivi comme il aurait dû l'être par les gouvernements successifs. Le rapport que le CSE vient de remettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport mérite toute notre attention, car il met crûment en lumière les dangereuses inégalités de notre système québécois d'éducation.

Prenant de l'altitude, le CSE inscrit son rapport sous le thème général de la justice, et plus particulièrement de la justice scolaire. D'entrée de jeu et d'une manière qu'on peut appeler savante, le CSE consacre 15 pages à nous rappeler « quelques conceptions de la justice » susceptibles de nous servir de phares dans l'appréhension et l'évaluation de l'état concret et réel de notre système d'éducation. En particulier, cette approche théorique permet au CSE de souligner « les limites de l'égalité des chances méritocratiques comme principe de justice scolaire ». Or, c'est précisément cette idéologie méritocratique qui inspire maintenant notre système d'éducation, entraînant les inégalités que révèle le rapport et qu'il nous appelle à corriger le plus rapidement possible.

Les inégalités scolaires sont flagrantes. « L'injustice faite aux enfants pauvres » titrait Le Devoir du 3 novembre 2016 en tête d'un article de Robert Dutrisac présentant les grandes lignes du rapport. Une constatation parmi d'autres me paraît particulièrement éloquente sur les iniquités de notre système d'éducation. Toutes les écoles du Canada peuvent être distinguées selon qu'elles sont « favorisées, moyennes, défavorisées ». Ce classement est basé sur l'« indice de statut économique, social et culturel », l'instrument présentement le plus scientifiquement valable pour situer chaque école dans l'une de ces trois catégories.

« Sortir de la logique du quasimarché en éducation. » Voilà une phrase clé de l'important rapport que le Conseil supérieur de l'éducation a récemment rendu public. Il s'agit de son Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016.



[Photo: JACQUES GRENIER LE DEVOIR]

Guy Rocher est un ancien membre de la commission Parent, chargée d'analyser le système d'éducation au Québec dans les années 1960.

## Clivage social

Au Québec, on constate que « 90 % des élèves qui fréquentent une école privée sont dans un établissement favorisé », 10 % dans des écoles « moyennes » et aucun (0 %) dans une école défavorisée. Par contre, ce n'est que 6 % des élèves des écoles publiques qui ont la chance de fréquenter une école favorisée, tandis que 73 % se retrouvent dans des écoles « moyennes » et 21 % dans des écoles défavorisées. Il s'agit là d'un clivage social énorme, d'une injustice criante. Comparé à l'ensemble du Canada, le Québec est à cet égard plus inégalitaire que toutes les autres provinces canadiennes. Depuis quelques décennies, nous sommes collectivement coupables d'avoir gravement négligé nos écoles publiques, alors qu'on leur fait confiance dans le reste du Canada.

Les écoles « moyennes » et « défavorisées » sont fréquentées par des enfants vivant dans un milieu défavorisé. Comme le souligne le CSE en caractères gras : « Les élèves des milieux défavorisés sont ceux pour qui l'enrichissement de l'expérience scolaire a les effets les plus importants. » Pourtant, ce sont ces enfants pour qui les chances d'accès à l'ensemble du système d'éducation sont les plus faibles.

Ce n'est là qu'un premier constat des iniquités de notre système d'éducation, le plus visible, celui de la qualité des écoles. Le CSE en a relevé plusieurs autres plus subtils, plus inquiétants encore, pour lesquels il cherche à proposer des solutions. Car il y a des solutions, encore faut-il les vouloir et les appliquer. Voyons ce qu'il en est.

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté, insiste le CSE, à « l'essor d'une école à plusieurs vitesses [...] un système où les enfants n'ont pas tous droit au même traitement ni à la même qualité ». Ou, dit plus concrètement, nous avons maintenant un système d'éducation à trois vitesses : l'école privée, les formations particulières dans les écoles publiques, les classes qui restent dans les écoles publiques pour les élèves qui n'ont pu profiter de l'une des deux premières vitesses. Il en résulte que nos classes sont devenues « homogènes » : les bons sont ensemble, les moins bons restent ensemble.

## Effet d'entraînement

Or, nous engageant dans cette voie, nous sommes allés à l'encontre des conclusions de toutes les études les plus scientifiquement rigoureuses. Celles-ci ont régulièrement démontré depuis plusieurs années les effets positifs des classes hétérogènes, de la « mixité » scolaire et sociale des classes, où les bons et les moins bons se côtoient. Une classe n'est pas animée que par l'enseignant ; la composition du groupe d'élèves y fait beaucoup.

Dans une classe mixte, la preuve en a été abondamment faite, les meilleurs élèves créent un effet d'entraînement, dont profitent les élèves moins bons et les élèves en difficulté d'apprentissage. Et cela, il faut l'ajouter, sans nivellement par le bas et sans que ce soit au détriment des meilleurs, contrairement au préjugé courant. Sans parler de l'apprentissage social que représente la mixité scolaire.

Cette constatation amène le CSE à proposer deux recommandations quasi révolutionnaires. Il propose d'abord que l'accès aux écoles privées et aux programmes particuliers ne se fasse plus sur la base des notes ou de la capacité des parents à payer, mais qu'il soit idéalement ouvert à tous les élèves, ou à tout le moins qu'il le soit « sur la base de l'évaluation des besoins et des intérêts » de chaque élève. S'agit-il ici, peut-être, d'une proposition plus « pédagogique » que celle de réduire les subventions aux institutions privées ?

En second lieu, le CSE recommande que « le financement des écoles privées et des programmes particuliers devrait être associé à un degré de mixité sociale qui reflète les particularités des milieux ». Quel gouvernement, quel courageux ministre de l'Éducation mettront ces recommandations en pratique ? Où est-il, le ministre de l'Éducation qui touchera de cette manière au financement public des écoles privées ? D'autant que la réalisation concrète de cette recommandation ne sera pas simple : les écoles privées se retrouvent surtout dans des quartiers favorisés, ce qui voudrait donc dire y faire venir des élèves de quartiers défavorisés. Que diront les parents ?

Le CSE va encore plus en profondeur dans son analyse critique des inégalités. Invoquant des études de chercheurs, il constate qu'« on cherche à transformer les enfants au lieu de leur offrir un milieu où ils pourront se former ». C'est ce que le CSE appelle « la logique de la déficience », qui consiste à imputer à l'individu, à l'élève, ses échecs scolaires, en les attribuant à ses déficiences personnelles plutôt qu'au système. Le CSE est très clair : « Il faut rappeler, dit-il, qu'il se révèle plus efficace de favoriser la mixité dans toutes les classes que de chercher à atténuer les effets de la ségrégation dans celles qui regroupent les élèves les plus à risque. »

Et poursuivant sur cette lancée, le CSE ajoute encore, s'il faut être plus explicite: « Beaucoup de mesures cherchent à mieux préparer l'enfant à l'école, mais il serait tout aussi essentiel que l'école cherche comment mieux accueillir tous les enfants. La vision traditionnelle de l'enseignement, le climat scolaire concurrentiel et la culture d'évaluation sont des freins à cet objectif. » Par ces quelques mots, par cette critique fondamentale de l'orientation actuelle de notre système d'éducation, le CSE nous oblige à ouvrir un vaste chantier de réflexion sur la pédagogie actuelle, et celle qui serait souhaitable.

## Système méritocratique

D'une manière plus précise, le CSE critique une pédagogie qui « privilégie l'écrit dans un espace-temps rigide », que ce soit pour répondre aux exigences dominatrices du programme ou pour réussir dans les trop nombreux examens imposés par le ministère. Cette conception de l'enseignement et de l'évaluation des élèves favorise les meilleurs, les plus scolaires, les plus rapides, aux dépens des autres.

Et « les autres » précisément, ceux qui ont par exemple des aptitudes et des goûts plus manuels, ils sont de plus en plus défavorisés. En effet, au niveau secondaire, la formation professionnelle ne fait plus partie du Régime pédagogique depuis 2000. Elle se retrouve maintenant dans des « centres de formation professionnelle » distincts de l'école secondaire, et ne s'y trouve souvent même plus physiquement. Pour l'élève qui est plus actif ou manuel que livresque — et ils sont nombreux —, la formation professionnelle est devenue « un véritable parcours du combattant », conclut le CSE. C'est la fin de la véritable polyvalence, c'est un grand pas en arrière d'au moins 50 ans.

Le refuge que trouve un nombre croissant de jeunes que le système défavorise se retrouve avec bonheur dans l'éducation des adultes, où ils peuvent passer les examens quand ils sont prêts, non quand le Régime l'impose à tous également, comme c'est aussi le cas dans les écoles alternatives.

Ce qui amène le CSE à nous rappeler une vérité fondamentale de l'éducation, une vérité élémentaire, aujourd'hui trop méconnue, à savoir qu'il faut « reconnaître la diversité des personnes et valoriser différents types de parcours ». Cela, pour sortir d'un système trop méritocratique, devenu sélectif par le haut, à tendance élitiste et standardisé à l'excès.

## Point de rupture

Le CSE propose encore plusieurs autres mesures pour rétablir plus de justice, que ce soit pour la petite enfance, l'éducation des adultes, la gratuité, le niveau postsecondaire, la préparation des enseignants. Bref, dans

son Rapport 2014-2016, le CSE nous presse d'engager une réforme en profondeur, en vue d'un système d'éducation plus équilibré, plus équitable, donc en vue de plus de justice distributive. Une réforme qui devrait débuter maintenant, pour s'étaler sur plusieurs années.

Le CSE est-il trop critique ? En demande-t-il trop ? Je ne le crois pas, au contraire, des enseignants se sont déjà engagés sur cette voie, et d'autres attendent qu'on les y invite. De toute façon, par définition, un virage pédagogique ne se fait pas sans les enseignants, encore moins contre eux. Il faut plutôt qu'ils soient associés à sa conception comme à sa réalisation. Ce sont plutôt des valeurs d'équité et de justice auxquelles il faut revenir, pour contrer un climat généralisé dans la société d'aujourd'hui de marchandisation et de consommation de l'éducation, comme tout le reste.

Y arriverons-nous? Le CSE fait une observation d'une pertinence presque cruelle : « L'équité ne s'impose pas naturellement (au contraire), les groupes privilégiés cherchent à maintenir leurs avantages. » La reproduction des inégalités par l'éducation, autrefois condamnée, a la vie dure. Le cercle vicieux se referme sur lui-même. Ceux et celles qui devraient entreprendre les réformes nécessaires sont ceux et celles qui ont été favorisés par le système, qui le sont présentement ou qui veulent que leurs enfants en profitent à leur tour. Il faut pourtant prendre au sérieux l'inquiétude du CSE, qui considère que maintenir le statu quo, c'est risquer que le système atteigne « un point de rupture », qu'il recule au détriment du Québec de demain.

Il faudrait donc que de nombreux enseignants et beaucoup de parents aient en main cet important Rapport 2015-2016 du Conseil supérieur de l'éducation.

Fin du texte